

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITE

L'inscription entraîne l'engagement de régler l'intégralité des frais annuels.

Unités de valeur (UV)	Dossier (f cfa)	Scolarité annuelle (f cfa)	Coût annuel (en f cfa)
Droit	5 000	58 500	63 500
Economie	5 000	72 000	77 000
Comptabilité	5 000	90 000	95 000
Technique de communication	5 000	49 500	49 500

Des facilités de paiement sont consenties. Par exemple :

Unités de valeur (UV)	Dossier (f cfa)	Versement à l'inscription et au plus tard le 05 novembre	Mensualité (à verser chaque début de mois de décembre à juin)
Droit	5 000	18 000	6 500
Economie	5 000	21 000	8 000
Comptabilité	5 000	25 000	10 000
Technique de communication	5 000	16 000	5 000

MODALITES DE REGLEMENT

Les organismes prenant en charge une formation règlent la totalité des frais annuels.

Pour les auditeurs prenant personnellement leur formation en charge, les frais annuels peuvent être réglés mensuellement.

Les règlements mensuels sont à effectuer avant le 7 du mois en cours ; passé cette date, la carte sera retirée et l'inscription sera suspendue. Elle reprendra effet sous la condition du règlement de l'impayé.

Passé le délai d'un mois, l'auditeur sera considéré comme démissionnaire et l'inscription sera définitivement perdue.

HORAIRES

La formation préparant au D.E.C. est destinée à des professionnels. En conséquence, les cours ont lieu de **18 heures 30 à 20 heures 30** ainsi que le **Samedi après-midi**.

INSCRIPTIONS

Une inscription doit être prise pour chacune des unités de valeur préparée.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de septembre 2022

Pièces à fournir :

- **Fiche d'inscription** à remplir sur place ;
- **2 photos d'identité** récentes et de bonne qualité : une pour le dossier et une par demande d'inscription à une unité de valeur ;
- **Copie certifiée conforme** du diplôme nécessaire à l'inscription.

NB :

- **Pour chaque formation une lettre d'engagement légalisée de la personne prenant en charge les frais de la scolarité est exigée.**
- **La responsabilité du Département de Gestion n'est pas engagée pour l'inscription aux examens d'Etat.**

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
(UCAD)



Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar
Département de Gestion
Tél. : +221 33 825 37 12



**DIPLÔME ELEMENTAIRE
COMPTABLE (DEC)**

2022 - 2023

OBJECTIFS :

Cette formation a pour objet de préparer ceux qui s'y inscrivent à l'examen national du DEC.

METHODES PEDAGOGIQUES :

A l'origine destiné à des professionnels, les cours sont organisés en dehors des horaires normaux de travail.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : cours en présentiel, travaux dirigés, études de cas.

CANDIDATURES AU DEC :

Pour être admis aux épreuves du D.E.C., il faut être titulaire d'un des titres ou diplôme suivants (décret n° 82-843 du 18/10/1982) :

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire général (toutes séries) ;
- Baccalauréat de l'enseignement technique ;
- Brevet Professionnel (B.P.) Comptable ;
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) de comptable ;
- Brevet d'études professionnelles (B.E.P.), option : comptabilité ;
- Brevet de Technicien (B.T.) Comptable ;
- Tout autre diplôme admis en équivalence du baccalauréat et permettant l'accès à l'université.

DISPENSE

DIPLOME	UV DROIT	UV ECON	UV TC	UV COMPTA
DEUG ou licence 1 et 2 validées en Sciences Juridiques	Oui	Non	Non	Non
B.P. Comptable	Oui	Non	Non	Oui
B.T.S. Secrétariat	Oui	Oui	Non	Non
BAC – Série B	Non	Oui	Non	Non
BAC – Série L2 option économie	Non	Oui	Non	Non
DEUG ou licence 1 et 2 validées en Sciences Economiques	Non	Oui	Non	Non
BAC – Série G, STEG	Non	Non	Non	Oui
B.E.P. Comptable	Non	Non	Non	Oui
B.T. Comptable	Non	Non	Non	Oui

NB: L'UV TECHNIQUES DE COMMUNICATION EST LA SEULE N'AYANT PAS DE DISPENSE.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le D. E. C. est composé de quatre unités de valeur (UV) : Comptabilité, Droit, Economie et Techniques de Communication.

DEBOUCHES

Les titulaires du DEC exercent dans les métiers de la comptabilité, de la Finance et de la Gestion notamment dans les cabinets d'expertise comptable et les services comptables et financiers des organisations.

Le titulaire du DEC peut :

- être recruté comme aide comptable
- s'inscrire au Diplôme Supérieur Comptable (DSC).

ORGANISATION DU DIPLÔME

Le diplôme Elémentaire comptable comporte quatre unités de valeurs (UV) :

- UV Comptabilité
- UV Droit
- UV Economie.
- UV Technique de communication

L'examen du Diplôme Elémentaire Comptable (DEC) se compose de quatre (04) épreuves écrites :

- Épreuve n° 1 « Technique de Communication » (2h – coef. : 1) : L'épreuve se présente sous forme de cas pratique (rédaction de plusieurs types de lettres).
- Épreuve n° 2 « Droit » (2h – coef. : 1) : L'épreuve comporte un cas pratique et des questions (sous forme de QCM).
- Épreuve n° 3 « Economie » (2h – coef. : 1) : L'épreuve se présente sous forme d'un cas pratique.
- Épreuve n° 4 « Comptabilité » (4h – coef. : 1) : L'épreuve se présente sous forme d'un cas pratique.